

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 17 AVRIL 2019

Date de la convocation : 12/04/2019

Date d'affichage : 12/04/2019

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 9 **Votants :** 9 + 4 pouvoirs

Le mercredi 17 avril 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Le Maire, Monsieur Jean-Paul CLARET.

Etaient présents : Mesdames Rey Suzy, Curiallet Maryvonne, Lenfant Anne – Messieurs Claret Jean-Paul, Rey Michel, Charquet Pierre, Chêne Claude, Lavit Damien, Xavier Brancaz

Absents excusés ayant donné procurations :

Monsieur Wall Vincent a donné procuration à Madame Lenfant Anne

Madame Pin Marie-Thérèse a donné procuration à Monsieur Lavit Damien

Monsieur D'Hooghe Jacques a donné procuration à Monsieur Rey Michel

Madame Burlet Brigitte a donné procuration à Madame Curiallet Maryvonne

Absents : Levrot Laurent

Xavier Brancaz est élu secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire a ouvert la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes et rappelle l'ordre du jour ;

I. APPROBATIONS MARCHES : TRAVAUX DE LA BOULANGERIE :

1. Lot 1 : Démolition, maçonnerie :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le lot 1 pour l'Aménagement de la Boulangerie est resté infructueux. Devant l'impossibilité de disposer d'une entreprise qui réaliserait l'intégralité du marché, certains travaux prévus sont réalisés directement par la commune avec l'aide de bénévoles. Pour les travaux ne pouvant être réalisés dans ce cadre, deux entreprises ont été sollicitées pour d'une part les travaux d'ouverture et d'autre part pour les travaux extérieurs (tranchées).

L'entreprise GOMES DOS SANTOS a établi un devis pour les ouvertures et l'entreprise Les Fils de H. BRON pour les réseaux.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Approuve** le devis de l'entreprise GOMES DOS SANTOS pour un montant de 4 900.00€ HT
- **Approuve** le devis de l'entreprise Les Fils de H. BRON pour un montant de 3 093.50€ HT
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°48/2019

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

2. Lot 8 : Panneau isotherme

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des travaux relatifs à l'aménagement de la boulangerie dans un bâtiment communal.

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le marché avec l'entreprise suivante :

- Entreprise CLIMFROID
Montant du marché : 9 153.00 € HT

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°50/2019

II. APPROBATIONS DES BAUX POUR LA LOCATION A USAGE PROFESSIONNEL :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux d'aménagement d'un espace professionnel partagé pour une surface totale de 225.70 m² (dont 75.90 m² de moins de 1.80 m de hauteur) répartie de la façon suivante :

- bureau 1 : 33.95 m² (dont 8.60 m² inférieur à 1.80 m de hauteur)
- bureau 2 : 22 m² (dont 7 m² inférieur à 1.80 m de hauteur)
- bureau 3 : 6.10 m²
- bureau 4 : 15 m² (dont 7 m² inférieur à 1.80m de hauteur)
- bureau 5 : 20.35 m² (dont 6.60 m² inférieur à 1.80m de hauteur)
- bureau 6 : 18.20 m² (dont 7.60 m² inférieur à 1.80m de hauteur)
- bureau 7 : 19.65 m² (dont 7.10 m² inférieur à 1.80m de hauteur)
- bureau 8 : 23.95 m² (dont 10.50 m² inférieur à 1.80m de hauteur)
- bureau 9 : 32.95 m² (dont 14.70 m² inférieur à 1.80m de hauteur)

Les espaces communs représentent une surface de 33.55 m² (dont 6.80 m² inférieur à 1.80 m²)

Il est proposé d'établir des baux pour les entreprises qui vont occuper les locaux. Ces baux comprennent une première partie qui constitue le cadre commun de la relation contractuelle entre la commune propriétaire et les occupants locataires. Une seconde partie contient les dispositions particulières organisant la relation individuelle entre la commune et chaque occupant.

Le montant du loyer est calculé à partir des surfaces proratisées qui prennent en compte :

- les surfaces supérieures à 1.80m
- les surfaces inférieures à 1.80m pour 25%
- les espaces communs au prorata de la surface de chaque bureau

soit :

- bureau 1 : 33.08 m²
- bureau 2 : 20.15 m²
- bureau 3 : 7.37 m²
- bureau 4 : 11.73 m²
- bureau 5 : 18.52 m²
- bureau 6 : 15.03 m²
- bureau 7 : 17.22 m²
- bureau 8 : 19.33 m²
- bureau 9 : 26.36 m²

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Accepte** les baux :
 - bureau n°2 : Coopérative laitière de la Vallée des Entremonts – Siège social 73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
 - bureau n°3 – 4 – 5 – 6 – 7 : Association ESPOIR 73 – Siège social Bâtiment Makalu – Alpespace – 15 voie St Exupéry – 73800 FRANCIN
 - bureau n°9 : ENER'BAT – Siège social 73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°49/2019

III. VALIDATION DEVIS INFORMATIQUE MAIRIE - MUSEE :

Un comparatif a été établi. Les membres du Conseil échange sur ce sujet. Néanmoins, Monsieur Le Maire rappelle que l'ENIR (Ecole Numérique) a été acceptée et qu'il serait intéressant de rajouter le matériel pour l'école afin de comparer les offres dans l'intégralité des dépenses à prévoir sur l'informatique de la Commune.

Un nouveau devis est à demander au prestataire interrogé.

Le sujet est donc reporté à un prochain Conseil.

IV. SITUATION DU PERSONNEL :

1. LOURDEL Benoît :

Monsieur LOURDEL est à nouveau prolongé. De nouveaux examens sont à venir. Au vu de l'incertitude de la situation, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire un nouveau contrat à Monsieur DESPREZ André pour un mois.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le déménagement et l'aménagement de bâtiments communaux ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade **d'adjoint technique – échelon 1** relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois allant du **1^{er} mai 2019 au 31 mai 2019 inclus**.

Cet agent assurera des fonctions de Adjoint technique à **temps complet**

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 – indice majoré 326 du grade de recrutement.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°54/2019

2. BESSON Mylène :

Le contrat de Madame BESSON se termine le 17 mai 2019.

Au vu du travail fourni pendant cette année, Monsieur Le Maire propose de titulariser Madame BESSON à la fin de son contrat.

Monsieur Le Maire rappelle :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

En conséquence, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif permanent,

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 28h hebdomadaires à compter du 18 avril 2019**

Filière : ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi : Adjoint administratif

Grade : Adjoint administratif : ancien effectif : 1

nouvel effectif : 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°51/2019

V. QUESTIONS DIVERSES :

1. Travaux La Plagne :

La première tranche des travaux de La Plagne est à venir. Il sera opportun de commencer dès aujourd'hui la recherche d'un architecte. Pour cela, il faut définir notamment les surfaces du local pour établir un cahier des charges.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

2. Recours gracieux :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un recours gracieux a été déposé à l'encontre d'un permis de construire attribué début 2019. Monsieur Le Maire propose que Maître GALLETY soit en charge de ce dossier afin d'accompagner la Commune dans ses démarches.

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Accepte** que Maître GALLETY soit en charge de ce recours
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°52/2019

3. Raccordement eau potable Boulangerie :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un branchement en eau potable est à prévoir pour l'aménagement de la Boulangerie. Un devis a été établi par le SIAEP pour un montant de 1 287.37€ HT soit 1 544.85€ TTC

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Accepte** le devis du SIAEP d'un montant de 1 287.37€ HT
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°53/2019

4. Loyers boulangerie :

Une demande a été formulée par les boulangers pour demande une aide financière auprès de la Mairie, le temps du démarrage de leur activité. En effet, ils sollicitent une gratuité de 6 mois de loyers. Monsieur Le Maire rappelle que le projet leur demande également un investissement de 130 000€. Après échange, l'ensemble du Conseil Municipal répond favorablement à leur demande.

5. Réunion à venir :

- le mardi 30 avril 2019 à 19h00 : Travaux de La Plagne
- le lundi 6 mai 2019 à 19h30 : commission urbanisme

Prochain Conseil Municipal : mercredi 24 avril 2019 à 19h30

Levée de la séance à 22h05

Fait à Entremont le Vieux,
Le 2 mai 2019

Le Maire,
Jean-Paul Claret



